

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Hounsell

<https://www.cadre21.org/membres/5739a085c946fec07ca48fa8>

Date d'obtention : 2021-10-13 15:34:21

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je résume les étapes tel que mentionné dans la grille d'évaluation, soit avec les critères de pertinence, la suffisance, la richesse et la clarté des propos rapportés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est bien important d'avoir son aide mémoire sous la main afin d'appliquer le protocole à la lettre pour éviter les erreurs.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant. En fait, la partie ou le jeune doit être rencontré afin de confisquer son téléphone cellulaire en lui mentionnant avoir des témoins et/ou preuves qu'il a en sa possession des photographies à caractère sexuel d'une personne mineur.